



## Info AAS : février 2024

# De 15 à 25 km de marche par jour !!! Les AAS de la DPMP sont exténués...

Alors que tous les autres corps de métiers de la DPMP sont soit au bureau en division, soit motorisés dans leurs véhicules, les AAS de la DPMP - **qu'il vente ou qu'il pleuve** - effectuent **rondes et fermetures - de 15 à 25 km par jour - à pied : les transports publics n'étant pas autorisés !!!**

Sachant qu'une grande **majorité des agents de surveillance ont entre 50 à 65 ans**, cette situation est devenue une source d'appréhension et de souffrance au travail préoccupante.

Pouvait-on espérer un matériel adapté à la situation ?

Eh bien, non... Les dotations en **chaussures de travail sont malheureusement inadaptées à la marche**, et un nombre croissant d'AAS ne les supportant plus, passe devant la médecine du travail (... Résultat de choix dictés par des personnes ignorant le terrain) ...

Alertée par ce problème, la Direction a mandaté des ergonomes pour évaluer la situation : Les constatations de **ces ergonomes attestent** de la réalité de la difficulté de ces parcours quotidiens allant de 15 à 25 km.

Ils ont rendu leur rapport à la DPMP, et depuis ... .. Plus rien !

**La CFTC Surveillance demande 2 paires de chaussures adaptées hiver/été (comme au temps de la DEVE...) choisies PAR des AAS parcs et jardins POUR des AAS parcs et jardins ;**

**La CFTC Surveillance demande que soit institué un KM de marche journalier (voire hebdomadaire) maximum ;**

**La CFTC Surveillance demande un suivi annuel à la médecine du travail, conformément à la réglementation !**

Affaire à suivre ...

*Claude Royer, délégué CFTC Surveillance*

## La CFTC à vos côtés Pour vous défendre et vous informer